



Extrait du SNES HORS DE FRANCE

<http://hdf.snes.edu/spip.php?article814>

# Audience à l'Assemblée des Français de l'étranger

- AEFE -



Date de mise en ligne : lundi 7 octobre 2019

---

SNES HORS DE FRANCE

---

Le 1er octobre, le SNES-FSU était convié, ainsi que le SNUipp-FSU, l'UNSA et le SGEN-CFDT, à une audience auprès des Commissions de l'Enseignement et des Finances de l'Assemblée des Français de l'étranger (AFE).

**La FSU a tenu à rappeler la place fondamentale de l'Établissement public AEFÉ et des missions de service public d'éducation à l'étranger, comme en France.** L'Agence a été maltraitée budgétairement ces dernières années, nous l'avons toujours dénoncé et combattu. Ainsi l'annonce d'une augmentation budgétaire de + 25MEuros n'est rien en comparaison de l'annulation de crédits (- 33M) de l'été 2017, entraînant **le plan d'économie** que nous connaissons, comportant notamment 10% de suppressions de postes de détachés (expatriés, résidents). On peut y ajouter la question maintenant historique du coût de la **part patronale des pensions civiles des détachés**, ou la **quasi disparition des crédits « sûreté et sécurité »** (14,5M au budget 2019), qui continueront à affaiblir le coeur du réseau et ses missions.

Concernant la création du « certificat d'aptitude à participer à l'EFE » (enseignement français à l'étranger), délivré dans le cadre du master

Cela participe d'une vision totalement faussée de ce dont ont besoin les établissements français de l'étranger. Pourquoi une certification spécifique « EFE » (« maîtrise d'une ou plusieurs langues étrangères » et « connaissance d'une ou plusieurs aires géographiques régionales », selon [l'arrêté du 28 mai 2019...](#)) alors que le public recherche avant tout un enseignement des programmes français et préparant aux diplômes nationaux de l'Education nationale ? De plus, ce « certificat EFE » pouvant être délivré aux étudiants de master (et pas seulement aux stagiaires lauréats de concours), **le but serait-il de constituer un vivier de non-titulaires dits « certifiés » sans être titulaire du CAPES ?** Il est très grave de jouer ainsi avec la formation des personnels, notamment quand on sait que **nos collègues titulaires détachés ne peuvent s'inscrire au CAFFA (Certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique)**. Cette création s'ajoute aux dérives idéologiques actuelles, menées par le MEN qui ne voit l'enseignement français à l'étranger que du point de vue de la France, ce qui relève d'une méconnaissance totale du réseau. **La FSU continue à combattre ces dérives, tout comme le bornage à 6 ans des détachements, à partir de la rentrée 2019, imposé unilatéralement par le MEN !**

Concernant les statuts d'établissements et les situations administratives des personnels

Si l'établissement public AEFÉ est maintenu, combien de temps pourra-t-il encore exister ? En effet, la volonté présidentielle du doublement d'élèves du réseau étranger à l'horizon 2030 est devenue une priorité absolue, alors que les besoins de fonctionnement, mais également pédagogiques bien sûr, sont criants. Pour les personnels, la FSU a dénoncé haut et fort les fausses propositions, comme celle du SGEN-CFDT de « statut unique » qui ne consisteront qu'à une précarisation généralisée : nous en avons assez que l'ensemble des personnels soient stigmatisés ainsi, voire maltraités !

Le doublement des élèves profitera, nous le savons, aux établissements partenaires, totalement privés. L'AEFE et son réseau historique (établissements en gestion directe EGD et conventionnés) doit se renforcer, éventuellement se développer là où c'est possible. **La FSU demande un plan de renforcement du réseau, des réouvertures de postes de résidents et d'expatriés là où cela est nécessaire, une formation pensée et cohérente, pour l'ensemble des catégories de personnels du réseau, et un encadrement à hauteur des enjeux d'éducation et de diplomatie d'influence.**